



## Dispositions d'exécution relatives au Championnat suisse de groupes Carabine 50m, Juniors et Elite (CSG-C50)

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 5.53.02 f

La division Carabine 10/50m édicte pour le Championnat suisse de groupes carabine 50m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

### Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

[https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit\\_sport/teilnahme\\_sport.html](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html)

### 1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse de groupes Carabine 50m (CSG-C50)
- 1.2 Règles du Tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

### 2. Inscription

#### 2.1 Concours

Toute correspondance est à adresser au chef de concours (CC) du CSG-C50:

**Jacques Moullet** E-mail: [jacques.moullet@swissshooting.ch](mailto:jacques.moullet@swissshooting.ch) Portable: 079 236 70 01

#### 2.2 Centrale des Membres de la Fédération (MF)

Chaque MF nomme un responsable CSG-C50 pour son territoire. Son adresse et son numéro de téléphone sont à communiquer au CC du CSG-C50 de la FST **jusqu'au lundi 31 mars 2025**.

#### 2.3 Inscription des groupes

Les groupes participants s'annoncent auprès du responsable du Membre de la Fédération (MF) jusqu'à la date prescrite par le MF.

Le responsable du MF annonce au CC du CSG-C50 les groupes participants par catégorie au moyen du formulaire d'inscription de la FST jusqu'au mardi, 22 avril 2025. Les dispositions d'exécution ou mémentos de la Fédération sont à joindre à cet envoi. Le programme des trois tours principaux ne pourra être commencé qu'à partir de cette date.

### **3. Droits de participation**

#### **3.1 Sociétés**

Toutes les sociétés des MF de la FST peuvent participer avec un nombre illimité de groupes.

#### **3.2 Tireurs**

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les tireurs du groupe doivent être titulaires d'une licence carabine 50m valable de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans l'Admin SAHS/FST.

Les transferts de tireurs d'un groupe vers celui d'une autre société sont interdits en cours de saison, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2025.

#### **3.3 Ressortissants étrangers**

Les ressortissants étrangers peuvent participer aux deux catégories sous réserve de respecter l'obligation de licence.

Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

Seul un ressortissant étranger peut être engagé par tour principal et par groupe. Les données personnelles complètes et le numéro de licence du ressortissant étranger participant éventuellement doivent être communiqués au CC avant le début de la saison, au plus tard le 22 avril 2025.

Le ressortissant étranger doit avoir tiré au moins un tour principal avec un groupe de sa société pour être admis à la finale du CSG-C50.

#### **3.4 Membres multiples**

Les membres multiples peuvent participer en tant que membre Actif-B pour autant que leur société de base ne participe pas au CSG-C50

### **4. Commande de matériel**

#### **Commande par écrit à partir des semaines 14 à 16 du calendrier**

#### **4.1 Cibles en carton, bandes d'impression pour résultats et garnitures de feuilles de stand**

Les responsables des MF commandent le matériel selon le formulaire de commande «[www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-50m-sgm-g50/](http://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-50m-sgm-g50/)» directement auprès de la société Kromer Print AG, 5600 Lenzbourg. Une copie de la commande doit être envoyée au CC du CSG-C50.

Les cibles et les feuilles de stand en trop doivent être utilisées l'année suivante.

#### **4.2 Cibles en carton**

Les cibles en carton sont numérotées en continu et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre des numéros.

Les cibles en trop doivent être utilisées lors de la saison suivante.

#### **4.3 Bandes d'impression de résultats**

Les bandes d'impression de résultats sont numérotées en continu et doivent être utilisées pour chaque tireur et chaque groupe dans l'ordre des numéros.

Les bandes d'impression de résultats en trop doivent être utilisées lors de la saison suivante.

#### 4.4 Cible électronique Meyton

La validation des compétitions sur les cibles électroniques Meyton ne s'effectue plus par voie électronique et sans Match-Key. Les résultats doivent être reportés sur la feuille de stand électronique du groupe et transmis sous cette forme au CC du CSG-C50.

#### 4.5 Feuilles de stand de groupe électroniques de la FST

Les feuilles de stand de groupe pour les CSG-C50 Elite et Juniors sont disponibles sur le site internet de la FST:

«[www.swissshooting.ch/fr/wettkampfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-50m-sgm-g50/](http://www.swissshooting.ch/fr/wettkampfe/schweizer-gruppenmeisterschaft-gewehr-50m-sgm-g50/)»

Le chef de groupe doit remplir intégralement chaque feuille de stand de groupe avec les indications suivantes:

- nom, prénom, n° de licence et position de tir de chaque tireur du groupe
- les tireurs remplaçants sont à désigner comme tels lors du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> tour
- numéro (AFS) et nom de la société, numéro interne du groupe
- nom et adresse intégrale du responsable du groupe avec adresse électronique
- pour chaque tour, les numéros des cibles resp. bandes d'impression des résultats

### 5. Programme de tir

#### 5.1 Déroulement

Le CSG-C50 comprend:

- trois tours principaux;
- une finale pour le titre de Champion suisse de groupes Elite;
- une finale pour le titre de Champion suisse de groupes et Juniors.

Les trois tours principaux doivent être tirés sur une installation de tir en Suisse ou dans la Principauté du Lichtenstein.

#### 5.2 Composition des groupes

Elite (catégorie ouverte):

- trois tireurs couché, bras franc
- deux tireurs à genou

Juniors jusqu'à U21:  
(nés en 2005 ou après)

- deux tireurs couché, bras franc
- deux tireurs à genou

Les Juniors ne peuvent participer qu'à une seule catégorie par tour principal et lors du concours final. A cet égard, ils ne perdent pas le droit de revenir dans la catégorie Juniors.

**Seule la position «couché bras franc» est autorisée pour toutes les classes d'âge (y compris les seniors-vétérans)!**

Un seul tireur peut être remplacé par tour. Le nom du tireur remplacé doit être mentionné sur la feuille de stand du groupe. La composition du groupe lors du tour précédent est déterminante.

#### 5.3 Programme de tir

Chaque tireur tire 20 coups par tour sur la cible 10. Deux coups par cible pour les cibles en carton. En cas de coups plus nombreux, le nombre correspondant de meilleurs coups sera supprimé.

La somme des cinq respectivement quatre résultats individuels donne le résultat total du groupe.

## 5.4 Jaugeage

### 5.4.1 Marche à suivre

Le jaugeage des résultats à domicile des cibles en carton est laissé entièrement aux fédérations. Les responsables des MF sont ainsi autorisés à évaluer définitivement tous les résultats.

### 5.4.2 Jaugeage

Le jaugeage des résultats à domicile doit se faire sur une machine vérifiée dont la date de vérification est inférieure à deux ans. Le CC du CSG-C50 peut exiger les documents de validation à des fins de contrôle.

### 5.4.3 Limites de jaugeage

- Classe d'âge Elite: 960 points
- Classe d'âge Juniors: 760 points

Dans ces cas, les formulaires d'annonce classés par catégorie et par groupe doivent être envoyés au CC du CSG-C50 pour contrôle et jaugeage.

## 5.5 Annonce des résultats, envoi postal

### 5.5.1 Annonce des résultats des sociétés au MF

L'annonce des résultats des sociétés au responsable du MF a lieu conformément aux DE, aide-mémoire/directives du MF.

### 5.5.2 Transmission des résultats par les MF à la FST

Les délais suivants sont à respecter par les responsables des MF pour la transmission des résultats de leurs sociétés à la FST:

- 1<sup>er</sup> tour: vendredi 9 mai 2025
- 2<sup>e</sup> tour: vendredi 23 mai 2025
- 3<sup>e</sup> tour: vendredi 6 juin 2025

Sont à envoyer au CC du CSG-C50 par catégorie et par envoi, et uniquement si les limites ont été dépassées selon l'article 5.4.3:

- les formulaires d'annonce des résultats des groupes;
- les feuilles de stand des groupes «section pour la FST»;
- les bandes d'impression des résultats;
- toutes les cibles en carton.

## 5.6 Classement en cas d'égalité

En cas d'égalité, le classement est fait en fonction:

- du total réalisé par le groupe lors du 3<sup>e</sup> tour principal, puis
- du total des points obtenus par les deux tireurs à genou lors du 3<sup>e</sup> tour principal.

## 5.7 Classements

Les classements seront publiés après chaque tour sur le site Internet de la FST, «[www.swissshooting.ch](http://www.swissshooting.ch)».

## 6. Distinctions

Le nombre suivant de cartes-couronnes sera remis aux groupes ayant totalisé les résultats suivants au terme des trois tours principaux:

- |          |                     |                                   |
|----------|---------------------|-----------------------------------|
| Elite:   | 2730 points et plus | cinq cartes-couronnes à 10 frs.   |
| Juniors: | 2136 points et plus | quatre cartes-couronnes à 10 frs. |

## 7. Finances

### 7.1 Frais de participation pour les trois tours principaux

Les frais de participation par groupe sont de:

Elite: 100 frs.

Juniors: 80 frs.

La facturation à chaque MF est assurée par le Secrétariat de la FST.

## 8. Protestations

Les protestations sont à adresser par lettre recommandée au CC du CSG-C50 au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site Internet de la FST. La date du timbre postal fait foi.

Une caution de 50 frs. est à verser sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3 de la FST. Une copie du récépissé est à joindre à la réclamation.

## 9. Finale du CSG-C50

### 9.1 Dates

**Elite:** samedi 28 juin 2025 au stand de tir «Guntelsey» à Thoune

**Juniors:** dimanche 29 juin 2025 au stand de tir «Guntelsey» à Thoune

### 9.2 Nombre de groupes admis à la finale

**Elite:** 40 groupes

**Juniors:** 20 groupes

### 9.3 Frais de participation pour la finale

Le montant des frais de participation sera fixé dans les DE pour la finale du CSG-C50.

## 10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CSG-C50 pour la saison 2024 du 25 septembre 2023;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 16 septembre 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Max Müller  
Chef de la division  
Carabine 10/50m

Jacques Moullet  
Chef de concours du  
CSG-C50